

2008 005805

pour exécution 27/10/08
à Greffier

Ordonnance
désignée au Greffe
Tribunal de commerce
Angers
le 3/10/08
sous le n° 08/5805
Le Greffier

ORDONNANCE

Nous, **Alain SAULNIER**, Président du Tribunal de commerce d'Angers ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Désignons : **Société SOREX**

Monsieur BIOTEAU Bruno
3 rue Fernand Forest
BP 70814
49000 Angers

063 200 877

63 B00087

En qualité de commissaire aux apports ;

Concernant les sociétés :

la **SAS PERRAULT FRANCOIS PARTICIPATIONS** (en cours de constitution)

et :

LAURENTAISE DE PARTICIPATION SAS

30, rue Sébastien Cady

BP 2

49290 ST LAURENT DE LA PLAINE

Avec pour mission :

- évaluer les titres émis par la société **LAURENTAISE DE PARTICIPATION**

Disons que la présente ordonnance sera notifiée à :

****Maître DIZIER pour le compte de la SAS PERRAULT FRANCOIS PARTICIPATIONS**

1, rue du Roi Albert

BP 12221

44022 NANTES CEDEX 1

**** LAURENTAISE DE PARTICIPATION SAS**

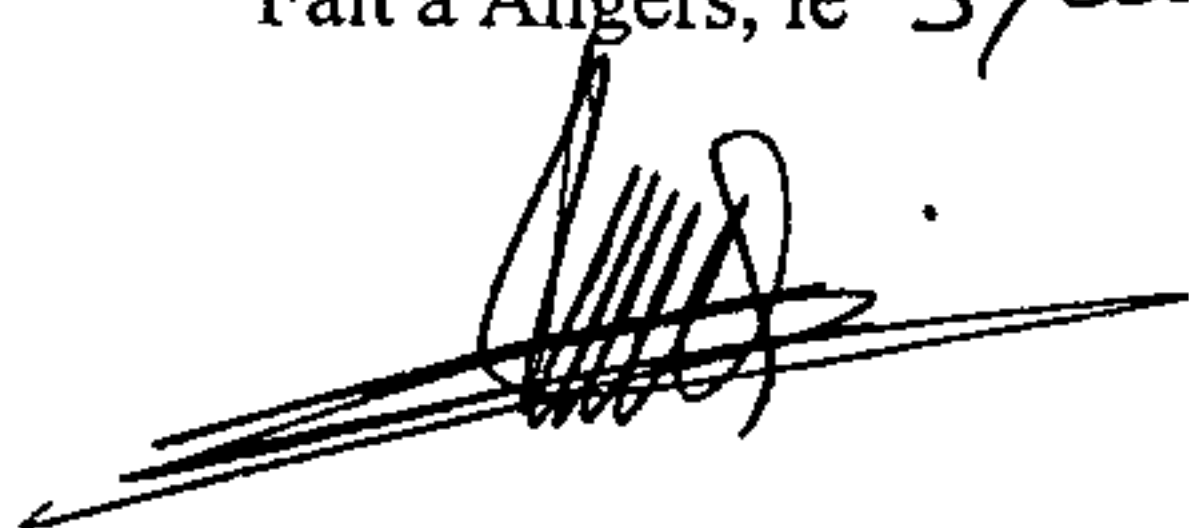
30, rue Sébastien Cady

BP 2

49290 ST LAURENT DE LA PLAINE

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à Angers, le 3/10/08





CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE
Société Civile Coopérative à capital et personnel variables - Immatriculée au RCS du Mans sous le n°414.993.998
40 Rue Prémartine - 72000 LE MANS

5102109

DEPÔT DE CAPITAL SOCIAL

CERTIFICAT DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT



Loi 66.536 - 24/07/D 1966 - Art. 78

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, à capital et personnel variables, dont le siège social est 40 Rue Prémartine à 72000 LE MANS, représentée par **Philippe CHUPIN**, Chargé d'Affaires, Agence Entreprises Angers, se référant à la constitution en cours de réalisation de la Société PERRAULT FRANCOIS PARTICIPATIONS EN FORMATION, au capital social de 820.000 Euros,

Certifie que ledit capital a été souscrit et versé à hauteur de 758,50 Euros conformément aux indications portées sur la liste des actionnaires annexée, visée par Philippe CHUPIN, représentant la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE destinataire.

Certifie également que l'intégralité du capital libéré se trouve actuellement déposé à ses caisses en un compte indisponible n° 00054186778, domicilié à l'Agence Entreprises ANGERS.

Fait à ANGERS,
Le 26 janvier 2009

Philippe CHUPIN
Chargé d'Affaires



LISTE DES ADHERENTS DE
PERRAULT FRANCOIS PARTICIPATIONS EN FORMATION

Nom, prénom et adresse	Nombre de parts de 100€.	Capital libéré	Nature du versement
Monsieur François PERRAULT	7.059	705.9	numéraire
Monsieur Joseph PERRAULT	0.526	52.60	numéraire
⚡ Soit un versement total de 7,585 parts pour 758,50 Euros			

Philippe CHUPIN
Chargé d'Affaires